

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 13.09.01.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 14.03.03 Bulletin 03/11.

56) Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71) Demandeur(s) : C P C PACKAGING Société anonyme  
— FR.

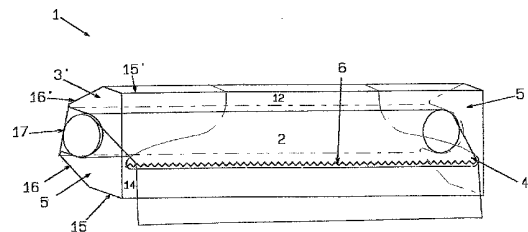
72) Inventeur(s) : MATTER YANNICK.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : BREESE MAJEROWICZ SIMONNOT.

54) DISPOSITIF DISTRIBUTEUR POUR MATERIAU EN ROULEAU, A ELEMENTS DE DECOUPE ET CAPOT.

57) La présente invention se rapporte à un dispositif distributeur (1) pour la distribution de matériau se présentant sous la forme d'un rouleau (2), du type comportant une coque (3) de protection dudit matériau présentant une fente (4) pour le passage dudit matériau et comportant également des parois d'extrémité (5, 5'), ladite fente (4) présentant des éléments de découpe (6) pour permettre de découper ledit matériau, caractérisé en ce que ladite coque (3) présente au moins une fenêtre (7), ladite fenêtre (7) présentant un capot (8) venu de matière avec lesdits éléments de découpe (6), ledit capot (8) et lesdits éléments de découpe (6) étant réalisés en matière plastique transparente.



DISPOSITIF DISTRIBUTEUR POUR MATÉRIAU EN ROULEAU, À  
ÉLÉMENTS DE DÉCOUPE ET CAPOT

La présente invention se rapporte au domaine  
5 des dispositifs distributeurs pour la distribution de  
matériau, du type feuille d'aluminium, ou de plastique  
alimentaire, se présentant sous la forme de rouleaux.

La présente invention se rapporte plus  
particulièrement à un dispositif distributeur pour la  
10 distribution de matériau se présentant sous la forme d'un  
rouleau, du type comportant une coque de protection dudit  
matériau présentant une fente pour le passage dudit  
matériau et comportant également des parois d'extrémité,  
ladite fente présentant des éléments de découpe pour  
15 permettre de découper ledit matériau.

L'art antérieur connaît déjà des dispositifs  
distributeurs pour la distribution de matériau se  
présentant sous la forme de rouleaux. Ces dispositifs  
20 distributeurs sont en général vendus avec la matière et  
constituent un emballage de protection pour la mise en  
vente. Ils sont souvent munis de moyens de fermeture qu'il  
convient de violer pour la première utilisation.  
L'emballage forme une boîte munie d'un couvercle et les  
25 éléments de découpe sont positionnés adjacents à ce  
couvercle lorsque la boîte est refermée. Les éléments de  
découpe sont constitués soit par une paroi en carton de  
l'emballage, découpée en forme de dent, soit par collage  
sur la face interne d'une lame métallique, découpée en  
30 forme de dent.

Ces dispositifs présentent tous un inconvénient majeur, celui de ne pas permettre de voir la matière qui y est entreposée avant la première utilisation.

5 Une solution consiste à disposer au moins une  
fenêtre dans la coque formant l'emballage et de positionner  
un capot transparent dans cette fenêtre, mais cette  
solution se heurte à des difficultés de fabrication. En  
effet, la coque formant le dispositif distributeur étant  
réalisée à partir d'un flanc en carton destiné à être plié  
10 puis collé, il est malaisé de prévoir comment le capot doit  
être positionné puis fixé sur le flanc au cours de la  
fabrication.

En outre, la solution de ménager les éléments  
de découpe dans la paroi en carton de l'emballage ne donne  
15 pas satisfaction car ces moyens ne sont pas suffisamment  
résistants et ils s'abîment très vite à l'usage.

La solution de collage de la lame métallique ne  
donne pas non plus satisfaction car elle entraîne un  
surcoût à la fabrication lié au coût de réalisation de la  
20 lame en elle-même et au coût de son positionnement et de sa  
fixation.

La présente invention entend remédier aux  
inconvénients de l'art antérieur en proposant un dispositif  
25 distributeur qui présente un capot transparent permettant  
de voir le contenu ainsi que des éléments de découpe  
fiables selon une solution facile à fabriquer et  
n'entraînant qu'un léger surcoût.

Pour ce faire, la présente invention est du type décrit ci-dessus et elle est remarquable, dans son acception la plus large, en ce que ladite coque présente au moins une fenêtre, ladite fenêtre présentant un capot venu de matière avec lesdits éléments de découpe, ledit capot et lesdits éléments de découpe étant réalisés en matière plastique transparente.

Ledit capot couvre de préférence la totalité de ladite ou desdites fenêtres.

Ladite coque et lesdites parois d'extrémité sont de préférence réalisées à partir d'un flanc présentant au moins une lame de collage, pour le collage, sur sa face intérieure, dudit capot.

Ledit capot présente de préférence au moins un rainant comportant une pluralité de trous oblongs disposés de telle sorte que l'axe longitudinal desdits trous soit confondu avec ledit rainant.

Lesdites parois d'extrémité sont de préférence partiellement évidées.

Le dispositif présente de préférence au moins une lumière débouchant dans ladite fente, pour la préhension dudit matériau.

Ladite fente et ladite lumière sont de préférence obstruées par une languette, de préférence unique avant la première utilisation dudit dispositif.

Lesdites languettes sont de préférence venues de matière.

Ladite coque présente de préférence en coupe transversale une forme sensiblement hexagonale irrégulière

comportant une base de dimension plus importante que les autres parois, ladite fente étant ménagée sur ladite base.

Avantageusement, la présente invention permet de réaliser les éléments de découpe ainsi que le capot à partir d'une seule pièce, en matière plastique transparente.

Avantageusement, le contenu du dispositif distributeur est plus facilement accessible car il n'est pas nécessaire de soulever un couvercle pour prendre le matériau.

Avantageusement, le dispositif selon l'invention s'intègre plus facilement à un support, comme par exemple un support mural.

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description, faite ci-après à titre purement explicatif, d'un mode de réalisation de l'invention, en référence aux figures annexées :

- la figure 1 illustre une vue en perspective du dispositif selon l'invention ;

- la figure 2 illustre une vue de face du dispositif selon l'invention ;

- la figure 3 illustre une vue de côté du dispositif selon l'invention ;

- la figure 4 illustre une vue du dispositif selon l'invention selon la flèche F de la figure 3 ;

- la figure 5 illustre une vue de face du flanc pour la réalisation du dispositif selon l'invention ;

et

- la figure 6 illustre une vue de face du capot pour la réalisation du dispositif selon l'invention.

5 Le dispositif selon l'invention, illustré figures 1 à 4, est un dispositif distributeur (1) pour la distribution de matériau se présentant sous la forme d'un rouleau (2), du type comportant une coque (3) de protection dudit matériau présentant une fente (4) pour le passage  
10 dudit matériau et comportant également des parois d'extrémité (5, 5'), ladite fente (4) présentant des éléments de découpe (6) pour permettre de découper ledit matériau.

Le dispositif distributeur (1) selon  
15 l'invention est caractérisé en ce que ladite coque (3) présente au moins une fenêtre (7), ladite ou lesdites fenêtre(s) (7) présentant un capot (8) venu de matière avec lesdits éléments de découpe (6), ledit capot (8) et lesdits éléments de découpe (6) étant réalisés en matière plastique  
20 transparente.

Ainsi, le dispositif distributeur (1) est essentiellement constitué de deux parties :

- un flanc (10), illustré figure 5, en carton, plié et collé, afin de réaliser la coque (3) et  
25 - un capot (8), illustré figure 6, comportant les éléments de découpe (6), réalisé en matière plastique transparente.

Le capot (8) est destiné à être collé sur la face intérieure de la coque (3) grâce à une pluralité de  
30 lames de collage (11, 11', 11''). Les lames de collage (11,

11', 11'') sont constituées, par exemple, de ruban adhésif adhérent sur ses deux faces.

Ainsi disposé, ledit capot (8) couvre la totalité de ladite ou desdites fenêtres (7) une fois le  
5 flanc (10) plié et collé.

La coque (3) présente en coupe transversale une forme sensiblement hexagonale irrégulière comportant une base (14) de dimension plus importante que les autres  
10 parois (15, 15', 16, 16', 17), comme on peut le voir sur la figure 3. La fente (4) est ménagée sur ladite base (14). La paroi (17) est la paroi de fond positionnée à l'opposée de la base (14). Les parois (15, 15') forment des parois latérales parallèles et les parois (16, 16') forment des  
15 parois intermédiaires entre les parois (15, 15') et la paroi (17) de fond.

Le capot (8) constitue sensiblement la paroi intermédiaire (16), ainsi qu'une partie de la paroi latérale (15).

20 Le capot (8) présente une pluralité de rainants (22, 24, 26). Le rainant (22) comporte une pluralité de trous oblongs (23) disposés de telle sorte que l'axe longitudinal desdits trous soit confondu avec ledit rainant, afin de faciliter le pliage selon ce rainant. Ce  
25 rainant (22) est destiné à être disposé dans le coin entre la base (14) et la paroi latérale (15). Le rainant (24) constitue la séparation entre la paroi latérale (15) et la paroi intermédiaire (16) et le rainant (26) constitue la séparation entre la paroi intermédiaire (16) et la  
30 paroi (17) de fond.

La lame de collage (11) est située sur la face intérieure de la paroi latérale (15), la lame de collage (11') est située sur la face intérieure de la base (14) et la lame de collage (11'') est située sur la face intérieure de la paroi (17) de fond.

Lesdites parois d'extrémité (5, 5') sont partiellement évidées afin de permettre le passage de moyens de fixation du rouleau (2). La fixation est opérée, par exemple, par coopération avec le tube supportant le matériau.

Le dispositif distributeur (1) présente au moins une lumière (12) débouchant dans ladite fente (4), pour la préhension dudit matériau. Cette lumière (12) s'étend sur une partie de la base (14), ainsi que sur une partie de la paroi latérale (15'). Elle présente une largeur permettant au moins le passage d'une main.

Avant la première utilisation du dispositif (1), la fente (4) est obstruée par une languette (13) et la lumière (12) est obstruée par une languette (13'). Les languettes (13 et 13') sont de préférences venues de matière et sont constituées à partir du flanc (10), grâce à une découpe (20), illustrée en traits discontinus sur la figure 5.

L'invention est décrite dans ce qui précède à titre d'exemple. Il est entendu que l'homme du métier est à même de réaliser différentes variantes de l'invention sans pour autant sortir du cadre du brevet.

**REVENDICATIONS**

1. Dispositif distributeur (1) pour la distribution de matériau se présentant sous la forme d'un rouleau (2), du type comportant une coque (3) de protection dudit matériau présentant une fente (4) pour le passage dudit matériau et comportant également des parois d'extrémité (5, 5'), ladite fente (4) présentant des éléments de découpe (6) pour permettre de découper ledit matériau, caractérisé en ce que ladite coque (3) présente au moins une fenêtre (7), ladite fenêtre (7) présentant un capot (8) venu de matière avec lesdits éléments de découpe (6), ledit capot (8) et lesdits éléments de découpe (6) étant réalisés en matière plastique transparente.

2. Dispositif distributeur (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit capot (8) couvre la totalité de ladite ou desdites fenêtres (7).

3. Dispositif distributeur (1) selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que ladite coque (3) et lesdites parois d'extrémité (5, 5') sont réalisées à partir d'un flanc (10) présentant au moins une lame de collage (11, 11', 11''), pour le collage, sur sa face intérieure, dudit capot (8).

4. Dispositif distributeur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ledit capot (8) présente au moins un rainant (22) comportant une pluralité de trous oblongs (23) disposés de telle sorte que l'axe longitudinal desdits trous soit confondu avec ledit rainant.

5. Dispositif distributeur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que lesdites parois d'extrémité (5, 5') sont partiellement évidées.

5 6. Dispositif distributeur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il présente au moins une lumière (12) débouchant dans ladite fente (4), pour la préhension dudit matériau.

10 7. Dispositif distributeur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que ladite fente (4) est obstruée par une languette (13) avant la première utilisation dudit dispositif.

15 8. Dispositif distributeur (1) selon l'une quelconque des revendications 6 ou 7, caractérisé en ce que ladite lumière (12) est obstruée par une languette (13') avant la première utilisation dudit dispositif.

9. Dispositif distributeur (1) selon les revendications 7 et 8, caractérisé en ce que lesdites languettes (13, 13') sont venues de matière.

20 10. Dispositif distributeur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que ladite coque (3) présente en coupe transversale une forme sensiblement hexagonale irrégulière comportant une base (14) de dimension plus importante que les autres parois, ladite fente (4) étant ménagée sur ladite base (14).

25

Fig.1

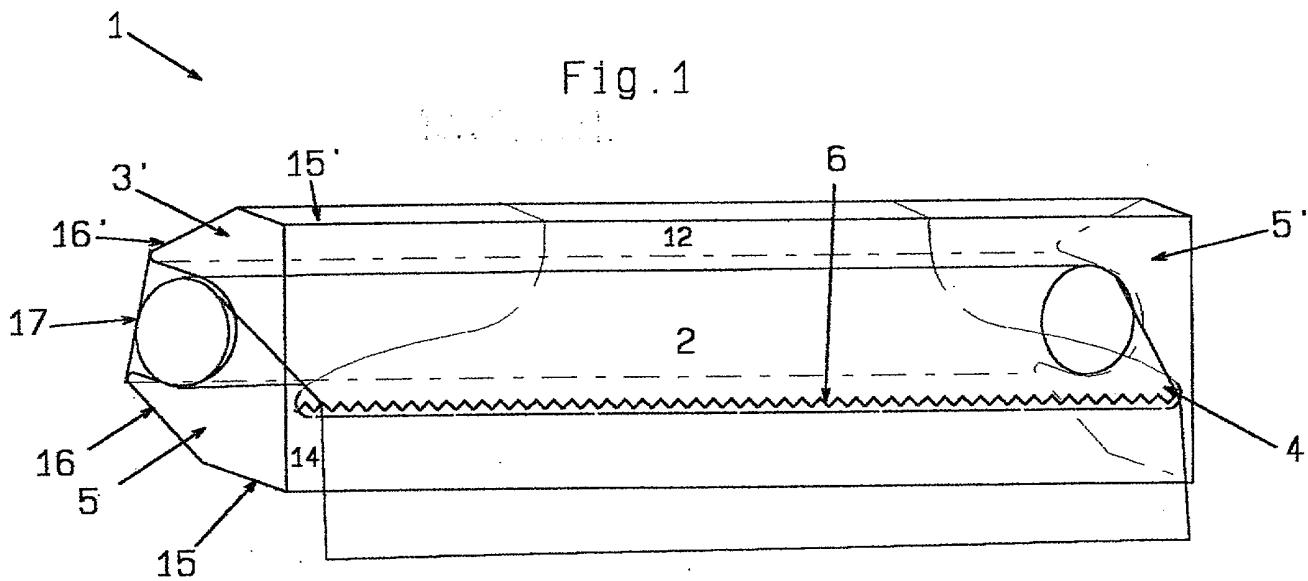


Fig.2

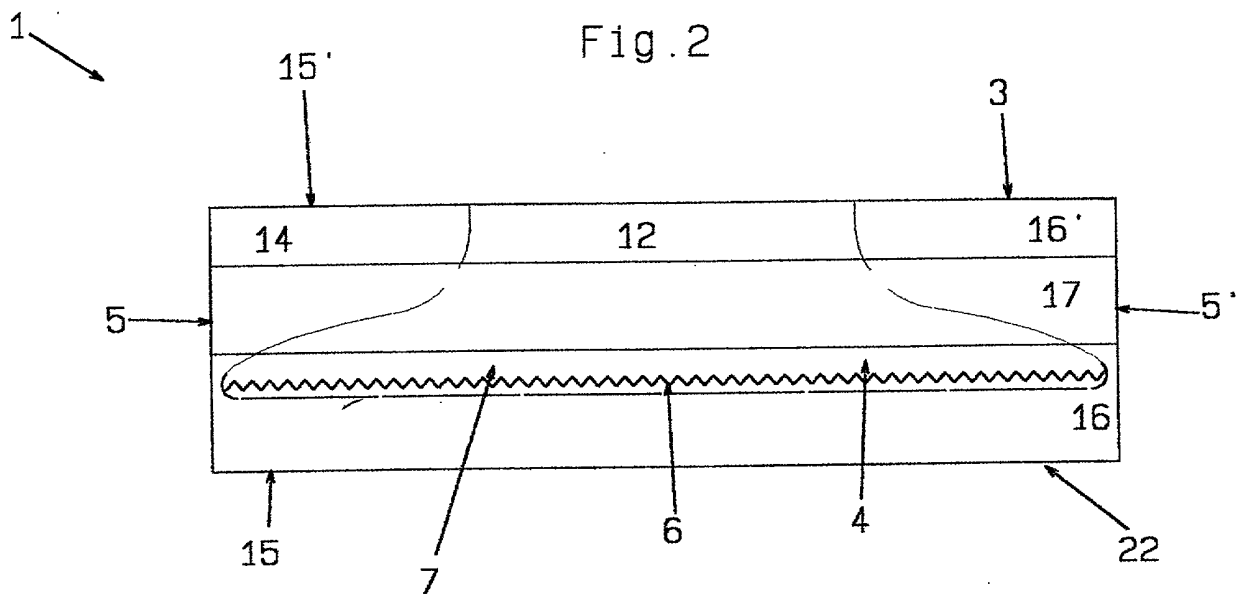
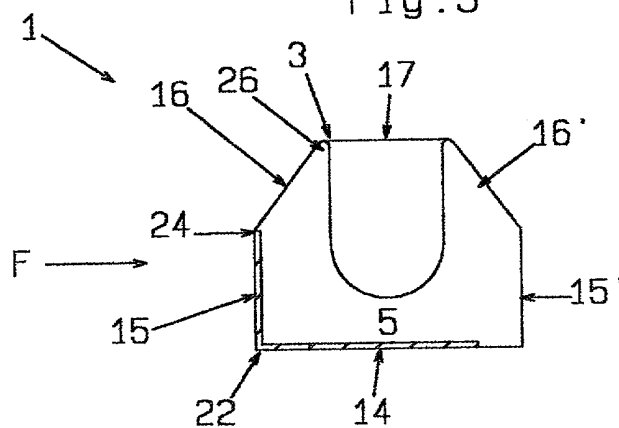


Fig.3



P1 2/4

Fig. 4

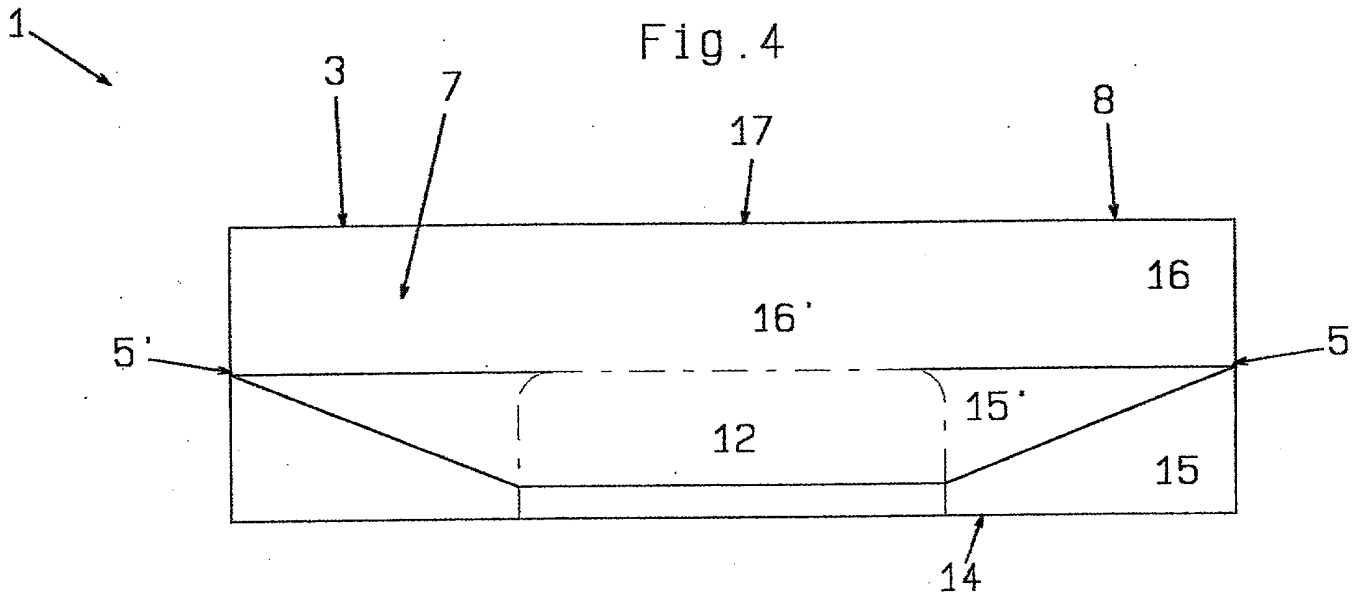


Fig. 5

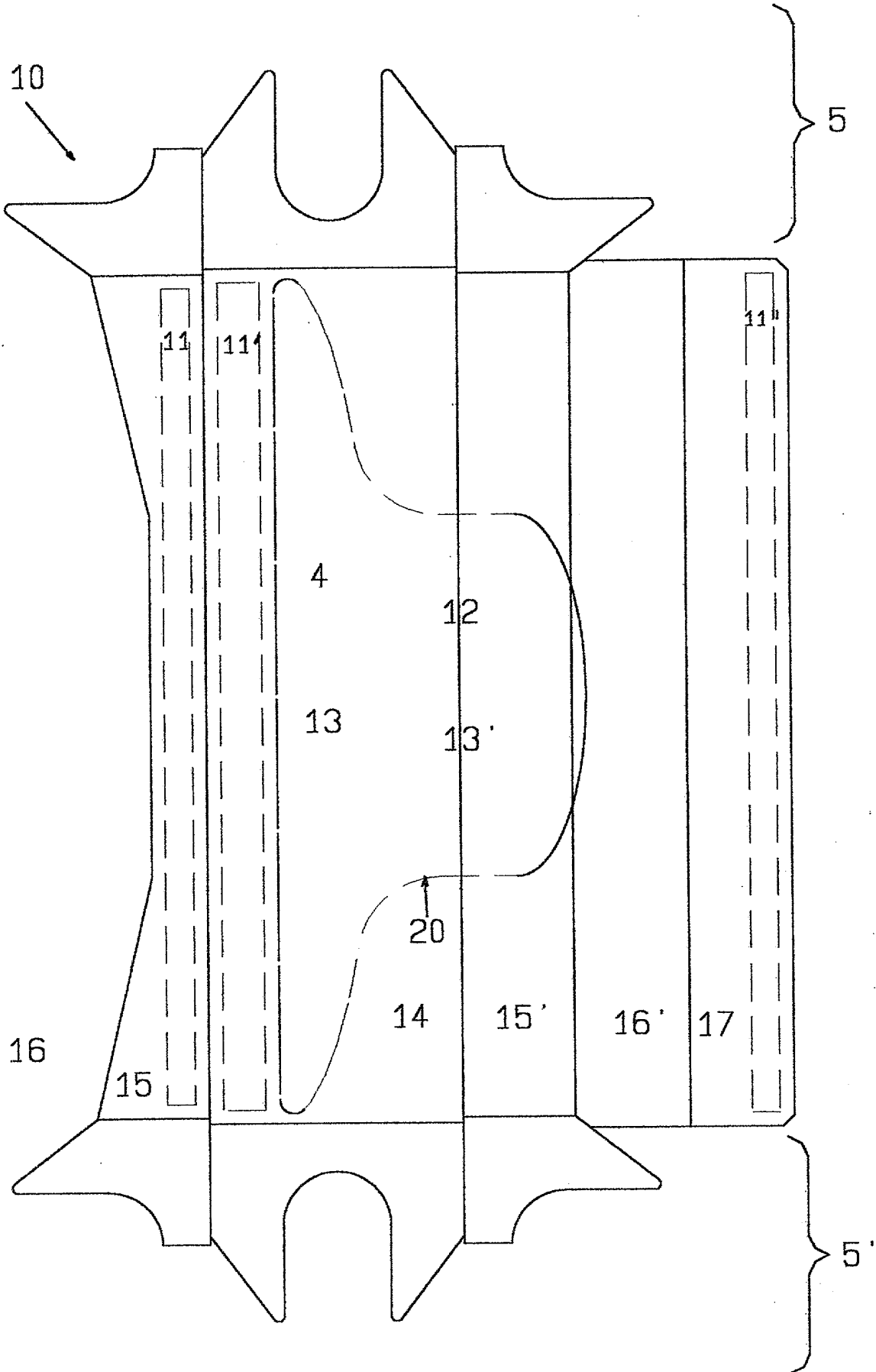
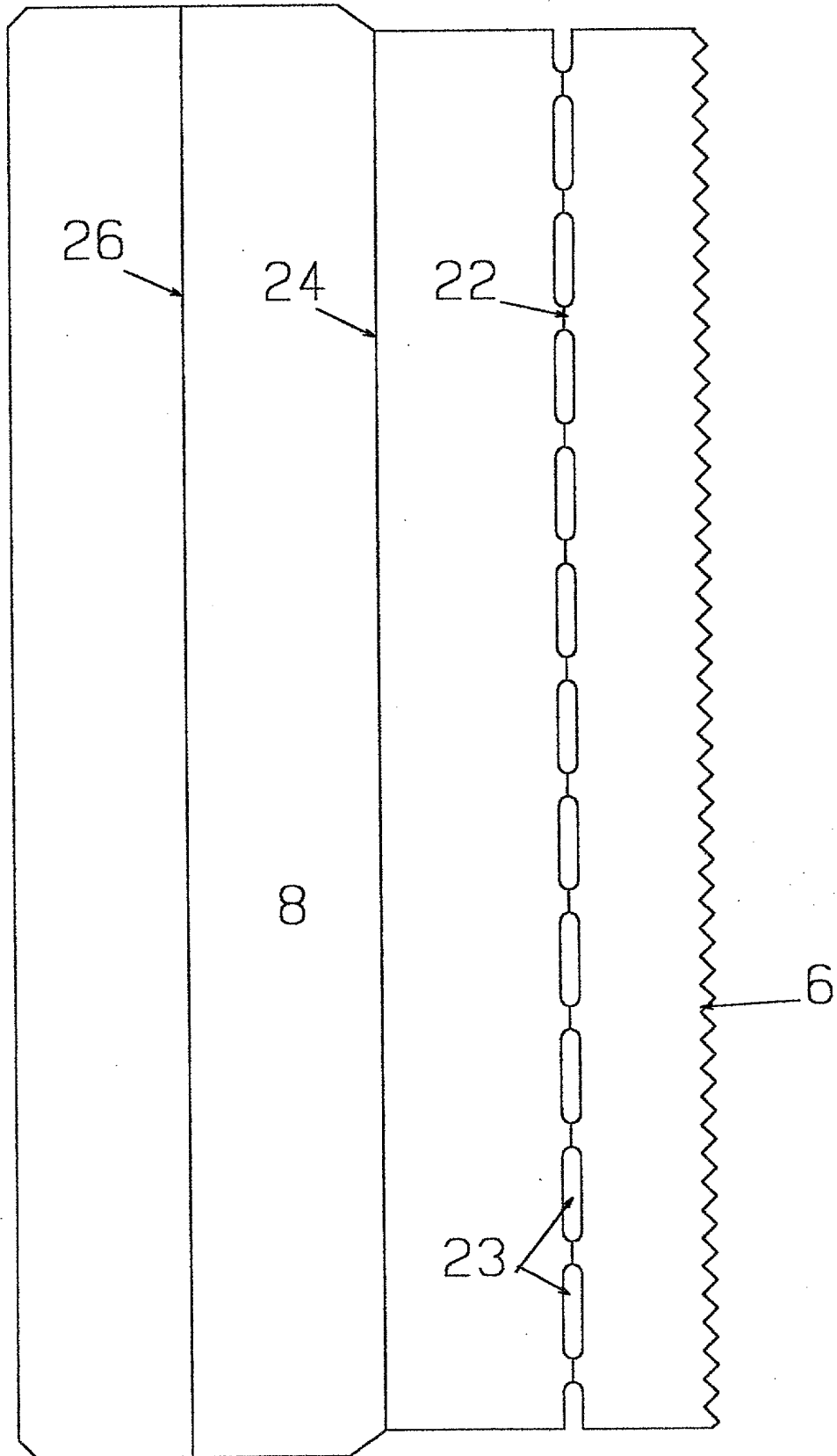


Fig. 6



**RAPPORT DE RECHERCHE  
 PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
 déposées avant le commencement de la recherche

FA 608310  
 FR 0111872

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, des parties pertinentes		
A	US 6 282 807 B1 (JOHNSON BRIAN R) 4 septembre 2001 (2001-09-04) * colonne 3, ligne 26 - ligne 54; figure 4 *	1	B65D85/672 B65D83/00 B65D83/08 A47G29/00 A47J47/01
A	GB 2 198 706 A (CERBO AB) 22 juin 1988 (1988-06-22) * abrégé; figures *	1	
A	DE 82 10 276 U (CESON PLAST AB) 16 juin 1982 (1982-06-16) * le document en entier *	1	
A	GB 2 162 816 A (SHOREWOOD PACKAGING CO LIMITED) 12 février 1986 (1986-02-12) * abrégé; figures *	1	
A	DE 91 09 325 U (PANNENBECKER) 12 décembre 1991 (1991-12-12)		
			<b>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)</b>
			B65D
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		28 mai 2002	SERRANO GALARRAGA, J
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		.....	
		& : membre de la même famille, document correspondant	

1  
 EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0111872 FA 608310**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 28-05-2002

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6282807	B1	04-09-2001	AUCUN	
GB 2198706	A	22-06-1988	SE 462911 B SE 8605356 A	17-09-1990 13-06-1988
DE 8210276	U	16-06-1982	DE 8210276 U1 SE 8102304 A	16-06-1982 11-10-1982
GB 2162816	A	12-02-1986	AUCUN	
DE 9109325	U	12-12-1991	DE 9109325 U1	12-12-1991